



OFFICE DE L'ÉLEVAGE



OFFICE NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL
DES GRANDES CULTURES



Unité Restitutions / PHA1 / Certificats

12 rue Henri Rol Tanguy
TSA 30003
93555 Montreuil sous bois Cedex

Montreuil, le 12 mars 2009

Dossier suivi par :
Virginie BOUVARD
Tél 01.73.30.30.80 Fax 32.37
virginie.bouvard@office-elevage.fr

NOTE AUX OPERATEURS n° 07 / 2009

THEME : Paiement par avance des restitutions portant préfixation de la restitution dans le cadre du système de dédouanement Delt@

Dans le cadre du système de dédouanement Delta, le paiement par avance de la restitution était subordonné à l'authentification préalable de la copie des documents douaniers d'exportation par les bureaux de douane compétents avant transmission par l'opérateur à l'Office.

Dans un souci de simplification, la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects et les Offices Agricoles admettent à compter de ce jour, la possibilité d'obtenir un paiement par avance de la restitution sur la seule présentation de la déclaration douanière d'exportation (sans authentification par un cachet normal dateur) dûment accompagnée du formulaire de demande de paiement.

Cette possibilité ne s'applique pas aux rectifications manuelles des déclarations (exemple : modification du code régime).

Toute erreur ou anomalie dans l'espèce ou la quantité demandée en vue du paiement par avance (fausse déclaration d'espèce, fausse déclaration de quantité) sera couverte par la caution de 110% du montant des restitutions mise en place auprès de l'Office.

Pour le Directeur Général et par délégation

**Virginie Bouvard
Responsable de l'Unité
Restitutions/PHA1/Certificats**

Cette note a pour objet d'informer les opérateurs. En cas de litige, seule fait foi la réglementation communautaire en vigueur.